



## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC RELATIVE AU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE COLMAR AGGLOMERATION

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Colmar Agglomération s'est engagée par délibération du conseil communautaire le 21 décembre 2017 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le document projet a reçu l'avis favorable de la commission transition énergétique et écologique le 2 juin 2021. Après décision datée du 4 août 2021 du Président de Colmar Agglomération, le projet a été déposé auprès des autorités compétentes pour avis.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il vise principalement à limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et à adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Celui-ci est soumis à évaluation environnementale, le cas échéant, il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et a fait l'objet d'une saisine de l'Autorité Environnementale pour avis. En application de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public est organisée afin de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de PCAET de Colmar Agglomération, avant son approbation en conseil communautaire.

**La procédure de participation du public sera ouverte pendant 30 jours consécutifs :  
Du lundi 21 novembre 2022 au mercredi 21 décembre 2022 inclus.**

### **Documents mis à disposition du public :**

- Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial composé d'un diagnostic territorial, de la stratégie territoriale, du plan d'actions, du dispositif de suivi et d'évaluation ;
- L'évaluation environnementale stratégique ;
- Le résumé non technique ;
- L'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est ;
- L'avis de l'Etat, et de la région Grand Est ;
- Le mémoire de réponse aux avis cités ci-dessus.

L'ensemble des pièces du dossier est consultable, pendant la durée de la consultation :

- Par voie électronique, sur le site dédié à l'adresse suivante : <http://www.agglo-colmar.fr/>.
- En format papier : au siège de Colmar Agglomération (32 Cours Sainte-Anne, 68004 Colmar), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

### **Les intéressés pourront faire part de leurs observations et propositions :**

- Par écrit sur le site internet : <http://www.agglo-colmar.fr/>;
- Par écrit sur le registre papier mis à disposition au siège de Colmar Agglomération.

Les observations et propositions réalisées en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en considération.

### **Personnes à contacter pour les renseignements d'ordre technique ou administratif :**

- Stéphanie BARTHELEMY, Accompagnatrice de la transition énergétique et écologique : 03 69 99 55 71, [stephanie.barthelemy@agglo-colmar.fr](mailto:stephanie.barthelemy@agglo-colmar.fr) ;
- Pierre NOGUES, Coordinateur Plan Climat Air Énergie / Développement Durable : 03 89 20 68 74, [pays.pcet@colmar.fr](mailto:pays.pcet@colmar.fr).

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet indiqué dans le présent avis pendant une durée de 3 mois. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération. Dès l'adoption du plan, le public en sera informé.

**Coordonnées de l'autorité compétente :** Colmar Agglomération – 32 Cours Sainte-Anne – 68004 Colmar